

Égalité

« Tous les Français sont égaux devant la loi »
Écriture parasibanale, tant elle est naturelle,
En effet, solidarité; impuissance des hommes isolés,
ce besoin les uns des autres, base de leur égalité

Existe d'homme à homme, non d'homme à femme
Pourtant,

Égalité de droits entre hommes basée, non sur une
complète similitude de facultés phys. ou intellectuelles;

Mais sur l'équivalence des services rendus.

Ce qui est le dû de l'homme en particulier, peut-il
se dire de l'être humain en général?

Plus
Vraiment, dans la société humaine, la femme reçoit
de services qu'elle n'en rend, l'inégalité de droits
est justice, mais; si les services rendus valent les services ^{reçus}
droits égaux nécessaire

Or, qui oserait dire que la mission de la femme
est moins grande, moins utile que celle de l'homme?

— Dis, non la femme dans l'avenir; non au point de vue
de ce qu'elle pourrait apporter de forces nouvelles à la société
ou dans l'état, mais simplement dans la famille.

Soins, éducation des enfants; souvent travail aussi long,
aussi pénible ^{que le masculin} ajouté à ces occupations; administration du ménage
et ces mille ^{obligations} ~~devoirs~~, ces soins de tous les instants pour le
père, pliant sous le poids de la fatigue ~~ou du~~ ^{de} ~~travail~~

En un mot, il y a ^{au moins} égalité de charges et de services.
L'égalité de devoirs appelle l'égalité de droits:

Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.

(Division)

2

Dans notre revendication ~~par~~ la femme, on la considère comme
comme personne humaine, comme membre du corps
social, comme citoyen;

Il n'y a ~~pas~~ ces points de vue, on ne devant avoir l'appui des
travailleurs, car notre cause est la leur, les intérêts sont les nôtres

Instruction :

artisan, industriel, savant ou artiste, instruit ou non. non-seul^t
à la satisfaction personnelle; mais, industrie, science et arts bénéfici-
-ant de la supériorité de l'ouvrier; et la femme, ~~ne fait de~~
~~que~~ la compagnie de l'h. éduqué, des enfants ne recevraient
par cette instr^{on}

égalité de bien-être — Femme recevant, à travail égal un
salaire dérisoire

Code

inégalité de fortune, de facultés, de force phys. disparités de la
loi par l'homme — Femme, assujétie aux interdits et aux fous
annihilée comme pers. politique

Reserves de cette quest. du lign^{ee} act. de la femme

C'est donc qu'au pt. de vue intell. et civil que on retom.
par la femme l'égalité

Égalité intellectuelle

La femme par-t-elle droit, lui est-elle utile, la demande-t-elle?
Le juste tang. utile, l'utile tang. juste.

En effet:

Comme fille, étant élém^{nt} activité;
comme ménagère au foyer le père de ses enfants;
comme mère, institutrice.

unité sociale, contribue par son parfait^{ion} au perf^{ect} de la société
Carr. libérales diminuant la concurs. d'obj. pres. manuelles.
- Parent-Duchatelet: si 3000 créat. perdues, si seul^{es} atteints
un métier qui y permet de vivre? :

~~Ces raisons suffiraient à démontrer la justesse du principe~~
d'égalité. Or, disent nos adversaires, il serait ~~insuffisant~~ ^{insuffisant} prétendre
que la femme fut instruite, juste qu'elle participât à l'admin^{on}
des biens qu'elle apporte dans une mais elle en est incapable.

Je pourrais d'abord dire que si on est un besoin, se trouve
aussi l'organe qui répond à ce besoin: la nécess. ^{est} la femme
prouverait-elle suffisamment ses aptitudes à l'acquies^{se}

Mais, j'ai surtout le droit de y demander, Messieurs,
y quelles expériences y baser votre opinion.

Deux graines semblables; diff^é de culture; diff^é le
résultat.

D'ailleurs, plus l'esprit de la femme serait différent
de celui de l'homme, plus il aurait besoin de l'instr^{on}
qui, ^{bon d'usage} ~~corrige les inégalités au lieu de les étirer~~ l'inégalité
des facultés au lieu de la fortifier, comme les bonnes lois
remédient à l'inégalité naturelle des moyens de subsistance.

condamner

Pour moi, je suis assez volontiers à cette inégalité; c-à-d.
égalité synonyme d'équivalence, non de similitude, et je n'en
demande pas moins l'éducat. égal, car, dit Legendre,
de même que d'aliments semblables l'homme et la femme tirent
à se les assimiler des substances diff^é viennent à leur nature part.
de même, ils ne profiteront pas de la même manière d'une leçon
dont ils profiteront tous deux

Gen. obj. ; la femme demande-t-elle cette instruction supérieure
 L'indiff^{ce} de la femme ne prouverait rien, car on ne
 peut pas désirer ce qu'on ne connaît pas, et s'il elle ne sent
 pas son mal, c'est qu'il est bien profond. L'esclavage ne
 sentant pas les chaînes, digne pourtant de la liberté.

Mais cette indiff^{ce} n'existe pas.

(L'opinion) Programme : toutes les sciences et tous les arts sous autre règle
 d'exclusion que la disposition particulière de chaque individu.
 Egalité morale

Contradict. sing. de l'opinion publique : la femme, l'individu
 moins instruit, réputé le plus faible, le seul accusé dans
 une faute commise à deux.

Pourquoi accusé plus un coupable que l'autre ?

Dans une société bien organisée, les auteurs d'une faute
 sont coup. au même degré.

Dans une société où la loi fait de la femme une misérable,
 où l'ignorance et la misère la rivent à ses lointaines chaînes,
 l'homme est plus coupable que la femme ; car il n'y a
 que ~~la liberté qui puisse impliquer la~~ responsabilité

M. Haquès. J'y exposai il y a 99 jours les résultats
 de la liberté (dans les pays où elle est accordée à la femme)
 ce que les méens gagnent à cette liberté ;

mais aussi, dans les pays, la loi défend la morale
 et, il faut bien le dire, si les méens font la loi, la loi
 fait aussi les méens.

Réformons donc la loi, dans tout ce qu'elle a de
 défectueux, et je mettrai au 1^{er} rang des réformes, celle de
 l'art. 340 : La recherche de la paternité est interdite.

Cet art. est un brevet de débauche pour le ~~homme~~ homme,
 une occasion de crime pour la femme.

Cet article, à lui seul il laisserait supposer qu'il y avait
 de la pensée du législat., non pas d'égalité, mais supériorité
 pour la femme.

Le Code Civil

Et aux devoirs, capacité reconnue, et aux droits, ainsi
philantropie de la femme;

Art 217 - Qui entourent le moyen de garantir l'avenir de ses enfants,
si elle a un mari prodigue ou incapable;

391 (Conseil de famille, choisi par le père à la mère subséquente)

223 Un mari ne pourra par aucune convention, même par
contrat de mariage, donner à la femme le pouvoir d'aliéner
les immeubles

Grâce à ces prescriptions, la femme n'a pas de majorité, ds.
p'texte d'incapacité, et pourtant, à qui est due la prospérité de
la plupart des maisons de commerce? Les maisons d'éducat.
les fermes, souvent même les manufactures.

Le code refuse à la femme la prévoyance qui conserve l'in-
telligence qui gère jusqu'à la tendresse maternelle qui
soutient (Legouvé, 1838)

Avant de proclamer la minorité de l'épouse, le Code avait
proclamé de suite l'indignité de la femme;

Les témoins ne pourront être que du sexe masculin, art. 37
(art. 219)

Plus loin, c'est à la mère qu'il confère toute autorité;
En effet, après avoir dit: l'enfant reste jusqu'à sa majorité
ou son émancipation sous l'autorité de son père et de sa mère;
et après il ajoute: le père seule exerce cette autorité.

Qu'est-ce qu'une autorité qu'on ne peut exercer?

148 Commentaire du Code. Certes, dans la gerance des biens, comme dans la direct.
père seul de l'enfant, dans l'intérêt même de la famille. Qu'on la
laisse si l'on veut entre les mains du père; mais qu'elle
soit contrôlée, et en cas de dégradation ou d'incapacité,
qu'un conseil de famille puisse retirer ou père la direction
et la confier à la mère si elle est capable.

Que ceux qui ne veulent pas la femme que la famille comme domaine
l'y fassent au moins souveraine et non sujette.

Conclusion

Affranchir la femme de l'ignorance et des ^{la tutelle} ~~incapacités~~ que lui impose le code.

Utilité de la vérité autant que pour elle-même
Influence de la femme dénoncée par M. Moynès.

Ce n'est pas que la femme de ce temps nous paraisse un type à réaliser nous n'aspirons pas à cette ~~qualité~~ ^{supériorité} par cette quasi divinité qui faisait de la femme l'intermédiaire entre le homme et les dieux.

plus d'arrogance, de privilèges; des droits!

plus de devoirs, des femmes!

C-à-D. des êtres qui, à la place de la volonté, mettront la raison; qui, n'étant plus placée au-dessus de la nature, ne se verra plus obéir, ^{relacondit} ~~obéir~~ ^{la loi}.

Le christianisme, on ne peut le nier, l'a retenu
Au socialisme de l'affranchis,

et vous, travailleurs qui aspirez à son avènement; à vos collègues de la transformation sociale de consacrer vos efforts vers l'égalité pour tous.

Mais seulement, y aurez le droit d'inscrire sur ce drapeau, la sainte devise républicaine:

Liberté, quand le genre humain entier jouira de ce pouvoir qui appartient à l'être d'exercer à son gré.

Égalité, quand, en rappelant que la société humaine a besoin des services de tous ses membres, on obtiendra pour la femme, égalité devant la loi, égale de la loi.

Fraternité, qu'en tendant à vos compagnons, à vos sœurs, une main amie et non plus protectrice, on verra en elles des êtres libres, et responsables, c-à-d. des êtres dignes.

Es, faisons-nous les ardents apôtres de cette sainte cause qui rappelle les Rois, et que, par vos efforts communs s'établisse enfin le règne de la justice et de la paix entre les peuples, la République universelle!